

# APE : la réforme a été adoptée

**La réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) a été votée en commission. Des milliers d'employés sont concernés en Wallonie.**

● **Pascale SERRET**

**O**n l'a dit et répété bien souvent : le dossier des points APE (pour aide à la promotion de l'emploi) intéresse au moins 65 000 travailleurs et plus de 4 000 employeurs.

La réforme supprime le mécanisme des points et confie l'attribution des aides aux différents ministres. Le ministre de l'Emploi ne sera plus le seul à décider de la répartition de cette enveloppe d'un milliard €.

Au moment du vote en commission du Parlement wallon ce mardi (majorité contre opposition), il restait de gros points de tension.

**1. La bonne case** Après les auditions organisées fin janvier à la suite du forçing PS/Écolo, le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) s'engage à faire quelques pas vers les employeurs (le secteur non-marchand, les communes et les CPAS). Ils ont jusqu'au 15 mars pour déclarer que leur projet n'est pas du

ressort du ministre dont ils devront en principe dépendre quand la réforme entrera en vigueur. C'est l'administration qui s'est chargée de cataloguer les uns vers l'Action sociale, les autres vers les Pouvoirs locaux et ainsi de suite. « Nous avons en effet reçu quelques dizaines de réclamations. Mais sur 7 052 projets, on est à la marge », relativise Pierre-Yves Jeholet.

**2. La période transitoire** C'était une remarque importante du secteur : la période transitoire (2020) est trop courte. Elle ne sera pas prolongée. « Mais on s'engage à ne toucher à aucun montant en 2021 », promet le ministre. En 2022, le changement deviendra tangible.

**3. Les enseignants** La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas signé l'accord de coopération avec la Région. Pierre-Yves Jeholet reproche au ministre-président PS Rudy Demotte son « obstination politicienne ». Mais il veut « garantir les moyens des 1 352 postes de travail concer-

nés par la réforme en Fédération » (dans l'enseignement), en créant un véhicule juridique spécial.

**4. Le coefficient** Pour le reste, on ne change plus rien. Le coefficient d'indexation de 4,32 % reste jugé très insuffisant par le secteur ? On n'y revient pas. Le partenaire cdH, par la voix de Benoît Drèze, glisse que rien n'empêche la future coalition, « quelle qu'elle soit », de revoir le taux à la hausse.

**5. L'opposition** Le PS a déjà prévenu : s'il revenait dans la majorité, la réforme signée Jeholet ne survivrait pas longtemps. « Les travailleurs et les employeurs ne sont toujours pas rassurés », martèle Olga Zrihen (PS). Chez Écolo, Hélène Ryckmans reste elle aussi sur ses positions : « Les auditions ont montré que les parties concernées sont unanimement opposées : associations, communes, représentants des employeurs et représentants des employés. Mais le gouvernement reste sourd et s'obstine ». Vote définitif : le 20 mars. ■